



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 10 décembre 2018

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le 10 décembre 2018 à 17h30 à la salle polyvalente de Mareau-aux-Prés, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

✓ **Pour la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de la BEAUCE LOIRÉTAINE, Mesdames et Messieurs :**

Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVÉ (Coinces), Gérard HUCHET (Tournois), Hubert JOLLIET (Chevilly), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Didier NODIMAR (Bucy le Roi), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly),

✓ **Pour la COMMUNAUTÉ de COMMUNES DES TERRES des VAL DE LOIRE, Mesdames et Messieurs :**

Odile BRET (Beauce la Romaine - Ouzouer le Marché), Alain CHAMPENOIS (Villermain), Édith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Danielle COROLLEUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Epieds-en-Beauce), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Jean-François RICHARD (Binas), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau-sur-Mauves), Joëlle TOUCHARD (Baule), Bruno VIVIER (Charsonville),

Ainsi que Mesdames :

Chantal BUREAU (Mareau-aux-Prés), Danièle CASSEGRAIN (Rozières en Beauce),

Étaient également présents : Monsieur Thibaud DÉSIÉRÉ, Mesdames Camille DUBRULLE, Michelle ÉON, Chloé GAUVINEAU, Aurélie LEHOUCQ (PETR Pays Loire Beauce), Mylène BOILEAU (ADIL45)

Étaient absents excusés Mesdames et Messieurs :

Dimitri MICHAUD (Gidy), Benoît PERDEREAU (Gidy), Isabelle ROZIER (Patay), Anita BENIER (Baccon), Jean-Yves GASNIER (Beauce la Romaine - Ouzouer le Marché), Brigitte LASNE-DARTAILLH (Baule), Arnold NEUHAUS (Villermain), Pauline MARTIN (Meung sur Loire).

Monsieur Bertrand HAUCHECORNE, Maire de Mareau-aux-Prés et Président du Pays Sologne Val Sud, présente sa commune de 1300 habitants, qui a fait le choix de rester une commune rurale, malgré sa proximité de l'aire urbaine d'Orléans, et qui, avec 3 autres communes du Val d'Ardoux, a rejoint le périmètre du Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président le remercie d'accueillir le Comité Syndical pour la première fois dans la salle polyvalente de Mareau aux Pré, puis propose de procéder rapidement à l'ordre du jour afin de libérer les participants vers 19h30 pour assister à l'allocution télévisée du Président de la République.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2018,

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Conseil de développement

Monsieur le Président indique que le conseil de développement s'est réuni le 9 octobre dernier à Coulmiers, durant lequel le règlement intérieur a été validé avec une modification du nombre de membres dans le Bureau passant de 7 à 4/5 membres.

Monsieur le président liste les membres du Bureau qui ont été désignés, à savoir Madame LEDOUX (Accueil de jour de Cléry), Madame BAUDOUIN (MFR de Chaingy), Monsieur POINTEREAU (Racine du Pays Loire Beauce), un représentant de l'association d'entreprises ALBE 45. Ceux-ci ont décidé une présidence collégiale afin de mieux se connaître, puis des élections pourront avoir lieu courant 2019. Les thématiques envisagées porteraient sur le développement durable, la biodiversité et l'environnement, les questions liées à l'intergénérationnel, au numérique, à l'agriculture et à l'alimentation, la mobilité durable des personnes dépendantes et vieillesse, la démocratie participative, le tourisme durable...

Monsieur le Président rappelle que ce Conseil de Développement est mis en place, conjointement avec les deux Communautés de Communes et qu'il peut encore accueillir quelques volontaires.

3. SCoT et URBANISME

➤ Point d'avancement de la démarche.

Monsieur le Président indique qu'une réunion avec le bureau d'études ANTEA aura lieu le 11 décembre prochain en présence de la DDT, de la Chambre d'agriculture, des Présidents des 2 communautés de communes et des Directeurs de services. En effet, un point préoccupant dans la projection en termes de logements demande un arbitrage sur des calculs démographiques qui semblent incohérents.

Monsieur FROUX s'interroge sur une prise en compte fine de la variable d'attractivité du territoire.

Monsieur HAUCHECORNE reprend que le logiciel utilisé par le Groupe ANTEA révèle un schéma linéaire illogique, puis détaille les calculs pour déterminer un nombre de logements fiable, ce qu'approuve Monsieur le Président.

Monsieur le Président ajoute que les nouvelles hypothèses calculées seront validées lors d'un prochain comité syndical.

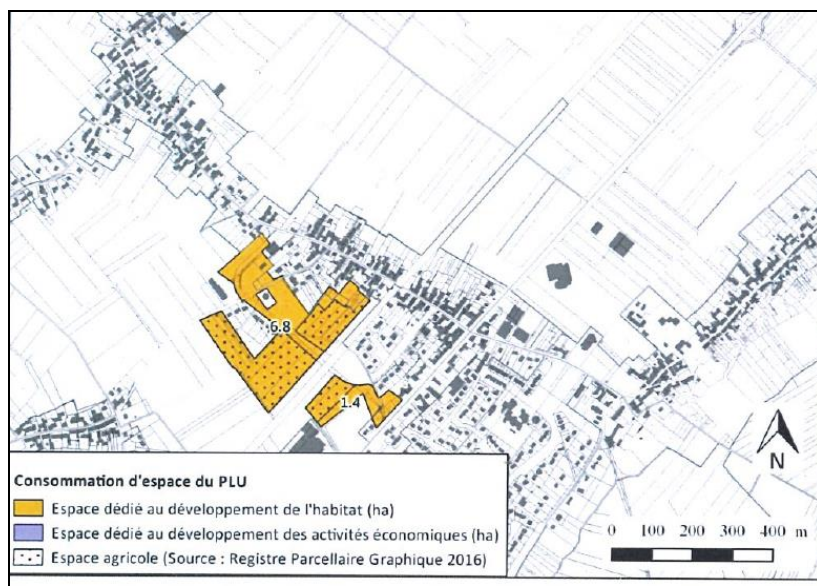
➤ Demande de dérogation à la règle de l'urbanisation limitée présentée par la commune de Baule.

Monsieur le Président précise que la commune de Baule vient d'arrêter son projet de révision de PLU dans lequel elle souhaite ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. Il rappelle que ce sont les élus qui se substituent désormais à la commission préfectorale, dans le cadre du SCoT, pour les décisions relatives au développement du territoire.

Monsieur le Président laisse ensuite la parole à Madame Joëlle TOUCHARD, adjointe au Maire de Baule, pour présenter le projet.

Madame TOUCHARD précise qu'en prévision des besoins en logements à venir, la commune avait identifié, lors de son premier PLU, une zone 2AU de 8,2 ha dédiée à l'habitat, en continuité du tissu urbain existant. Aujourd'hui, la commune souhaite ouvrir à l'urbanisation cette zone pré-identifiée. L'urbanisation envisagée ne présente pas d'inconvénients pour les communes voisines, pour les continuités écologiques, sur les déplacements, sur la répartition des commerces, services, habitat.

Comme le stipule le code de l'urbanisme, une demande de dérogation a été faite auprès des services de l'Etat, mais aussi auprès de la CDPENAF et les avis émis sont favorables. L'avis du PETR est également requis.



Après en avoir débattu, Monsieur le Président propose aux membres :

- D'émettre un avis favorable à la demande de dérogation à l'urbanisation limitée présentée par la commune de Baule,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-24**).

4. TEPCV / AGENCA 21-PCET

➤ Présentation de l'espace info énergie et des animations proposées aux communes par Mylène BOILEAU (ADIL 45),

Monsieur le Président laisse la parole à Mme Mylène BOILEAU qui présente le catalogue des animations proposées par l'ADIL, en partenariat avec l'Espace Info Energie, pour mener des actions de sensibilisation sur les économies d'énergie dans l'habitat. En effet, un panel d'outils est mis gratuitement à disposition des communes, telles que des expositions pour rénover de façon performante, pour sensibiliser les usagers, des plaquettes fournies par l'ADEME pour la rénovation énergétique, sur l'alimentation, les déchets..., deux maquettes, l'une expliquant le fonctionnement d'une VMC, l'autre montrant la coupe d'une maison individuelle avec les diverses techniques d'isolation. D'autres animations sont également proposées, à savoir :

- ❖ « Qui veut gagner des watts » : quid abordant différents thèmes en fonction des manifestations, à destination du grand public, des agents de collectivités,
- ❖ « Tupperwatt » : discussion chez l'habitant sur des sujets comme l'énergie,
- ❖ Des balades thermographiques qui consistent en promenades avec les habitants du quartier pour la mise en évidence des défauts d'isolation de bâtiments typiques à l'aide d'une caméra,
- ❖ Des outils de communication pour les éco-gestes à destination des écoles, des gymnases...

Madame BOILEAU rappelle que toutes ces animations sont modulables et complémentaires et qu'une permanence est assurée sur le territoire, au sein des communes de Cléry Saint André, Beaugency, Meung sur Loire, Patay. Les particuliers peuvent également obtenir des rendez-vous.

Madame Camille DUBRULLE reprend que ces animations sont flexibles et adaptables en fonction des besoins.

➤ **Point sur les actions en cours et à venir**

Défi Familles à Energie Positive :

Madame Camille DUBRULLE rappelle que dans le cadre de son contrat de financement avec l'ADEME, le Pays Loire Beauce s'est engagé à soutenir l'animation du Défi Familles à Energie Positive qui vise, sous la forme d'un concours familial et ludique, à diffuser les écogestes pour promouvoir les économies d'énergie. L'objectif de mobilisation de 20 familles par an en moyenne sur 3 ans, dans le cadre de ce concours, doit impérativement être atteint pour garantir le versement des subventions ADEME. Camille DUBRULLE reprend qu'à ce jour, 13 familles sont inscrites, ce qui n'est pas suffisant, et rappelle qu'il est impératif de trouver de nouveaux participants, ceux-ci pouvant obtenir un gain annuel d'environ 200 € sur leur consommation d'énergie dans le cadre des écogestes. Elle suggère la constitution d'équipes d'élus.

Monsieur le Président propose qu'un article sur cette animation soit inséré dans les bulletins municipaux des communes.

Energies renouvelables (EnR) Citoyennes et Participatives :

- Organisation de 4 séances ciné-débats, autour du film « APRES DEMAIN », pour mobiliser les habitants (Beaugency, Meung-sur-Loire, Ouzouer-le-Marché et Patay – à confirmer), **l'objectif étant de constituer un collectif de citoyens motivés par un projet d'EnR participatif.**
- La seconde étape de ce projet visera à identifier des sites potentiels d'implantation ou d'éventuels projets. **Les communes intéressées par cette démarche sont invitées à se manifester auprès du Pays.**

Agriculture et Changement climatique :

- Projet pour l'identification, par les agriculteurs, des actions concrètes à engager pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses conséquences.
- 1^{ère} étape en cours : entretiens avec une vingtaine d'agriculteurs et techniciens afin d'identifier les problématiques rencontrées liées au changement climatique (accompagnement de sociologues du GERDAL)

Restauration collective éco-responsable :

- Poursuite de l'action engagée pour la diffusion des pratiques éco-responsables en restauration collective, sur le thème de l'approvisionnement en produits locaux, de saison et/ou bios. **Les communes intéressées par la thématique et souhaitant participer au projet sont invitées à se faire connaître.**

5. LEADER

➤ **Animation du GAL 2019,**

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'affecter sur le programme Leader 2014-2020 la Chef de Projet Leader à **100 %** sur l'animation et la gestion, du 1er janvier au 31 décembre 2019,
- D'affecter sur le programme Leader 2014-2020 l'Assistante de Direction/Comptable à **30 %** sur la gestion, du 1er Janvier au 31 Décembre 2019,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 19.4 du programme Leader 2014-2020, pour l'animation et le fonctionnement du programme au taux maximum,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-25**).

➤ **Point d'avancement du programme,**

La chef de projet Leader prend la parole pour annoncer le report de la date du prochain Comité de programmation qui aura lieu le 18 décembre à Chaingy.

Elle ajoute qu'un Vice-président sera désigné pour suppléer le Président dont la présence est indispensable pour ces élections.

Elle présente quelques chiffres clés de la programmation Leader d'un montant total, à ce jour, de 461363,59 € et également le total des paiements déjà effectués, soit 226 306,76 €. Elle liste les dossiers en cours d'instruction ou en attente de paiement comme l'association Tribalt pour 5110, 20 €, l'association Corne des Pâtures pour 50400 €, l'Agenda 21/PCET 2017-2018 pour 14145,20€, l'étude interSCOT mobilité / déplacements pour 17145,75 €, l'acompte animation GAL 2018 pour 38815 €.

Aurélié rappelle également l'intégration des 4 communes de Mareau- aux-Près, Mézières-lez-Cléry, Cléry-Saint-André et Dry, au 1^{er} janvier 2019, suite à l'évolution du périmètre.

Elle indique que l'évaluation quantitative et qualitative à mi-parcours du programme est en cours. A ce titre, elle souligne qu'un questionnaire en ligne a été envoyé à l'ensemble des membres du Comité de programmation et aux porteurs de projets sur tous les projets qui ont été réalisés et payés. Elle insiste sur l'importance de ce questionnaire pour un bilan de l'évaluation à mi-parcours et les besoins d'ajustements de la stratégie : fiches-actions, enveloppes, etc.

Aurélié ajoute qu'une communication sur LEADER a été présentée lors du Conseil communautaire de la CCBL le 25 octobre dernier et souhaite renouveler cette communication lors de la Conférence des Maires de la CCTVL début 2019 pour faire émerger de nouveaux projets, des fonds étant encore disponibles.

Enfin, Aurélie annonce que la commission européenne pourrait prolonger la durée d'engagement des dossiers d'un, voire deux ans.

6. Vie du PETR

➤ Mandat au Centre de Gestion du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire

Monsieur le Président rappelle aux membres que les collectivités territoriales employeurs ont des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident de service et décès. A ce titre, le Pays Loire Beauce a mandaté le Centre de Gestion du Loiret sur le dernier contrat souscrit, celui-ci arrivant à échéance le 31 décembre 2019. Une délibération doit donc être prise pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance statutaire par le CDG45 lui permettant de négocier les garanties et les taux de cotisations.

Monsieur le Président propose aux membres :

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- de prendre acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-26**).

➤ Mandat au Centre de Gestion du Loiret pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation à la protection sociale complémentaire

Monsieur le Président rappelle que les employeurs publics peuvent contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents, fonctionnaires comme non titulaires de droit public et de droit privé.

Le contrat prévoyance garantit les accidents de la vie et permet, selon la formule choisie, de financer les écarts de salaire subis par les salariés lors de maladies, d'accidents de la vie qui obligent à des arrêts de travail prolongés, et peuvent avoir des conséquences financières importantes pour les agents. A ce titre, le Pays Loire Beauce a mandaté le Centre de Gestion du Loiret sur le dernier contrat souscrit tant pour le risque santé que pour le risque prévoyance sur la période 2014 – 2019, et accorde une participation par agent et par mois de 15 € pour la prévoyance et de 20 € pour la mutuelle. Il souhaite renouveler cette procédure pour la période 2020 – 2025.

Monsieur le Président propose donc aux membres de l'autoriser à donner mandat au CDG45 par délibération pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion de nouveaux contrats de protection sociale complémentaire sur la période 2020 – 2025, afin que les garanties et les taux de cotisations soient négociés.

Monsieur le Président propose aux membres :

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé et/ou du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour la période 2020 – 2025,
- de prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le CDG45.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-27**).

➤ Renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret

Monsieur le Président informe les membres que la convention d'adhésion au service de médecine préventive arrive à échéance au 31 décembre 2018 et que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Loiret a renouvelé les conditions d'intervention avec un taux inchangé fixé à 0.33%.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-28**).

➤ Modification des statuts en raison du changement de siège social

Monsieur le Président rappelle que le Pays Loire Beauce déménagera en début d'année 2019 sur la commune de Saint-Ay, plus précisément dans les locaux de la Mairie Annexe, rue du Général LUCAS, d'où la nécessité de modifier l'article 2 des statuts du PETR. A ce titre, Monsieur le Président ajoute qu'il est nécessaire que les deux Communautés de Communes se prononcent sur la modification des statuts du PETR dans un délai de 3 mois.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'adopter la modification de l'article 2 des statuts du PETR Pays Loire Beauce faisant référence à la modification du lieu d'implantation du siège de la structure,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-29**).

➤ Mise en place d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe que le renouvellement d'une ligne de trésorerie est nécessaire pour tenir compte du versement tardif des subventions liées à LEADER, à TEPCV, ou de l'ADEME dans le cadre du Comité Technique). Il souligne que 213 000 € sont en attente de paiement.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De souscrire à une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 200 000 € afin de pallier aux versements des subventions,
- De l'autoriser à négocier librement les conditions financières avec les établissements bancaires,
- De l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-30**).

7. Contrat Local de Santé

➤ Point d'informations sur l'état d'avancement du CLS,

Monsieur le Président rappelle que la signature du Contrat Local de Santé a eu lieu le 19 septembre dernier, puis donne la parole à Chloé GAUVINAUD qui informe sur les différentes actions réalisées, à savoir :

- ❖ Action « dynamique territoriale en faveur de l'installation des professionnels de santé (axe 1 fiche 1)
 - Recensement des possibilités d'accueil des professionnels de santé et des étudiants
En collaboration avec le Conseil départemental, un questionnaire en ligne pour recueillir les possibilités de logement des étudiants et des médecins au sein des communes a été envoyé dernièrement.
 - Recensement des postes de professionnels de santé vacants pour l'élaboration d'une cartographie par le Conseil Départemental <https://www.loiret.fr/protège/notresante/lademographiemedicale>
 - Participation au Congrès national des Médecins généralistes à Tours le 22 novembre, en présence du Conseil Départemental, Orléans Métropole et le CLS du Pays gâtinais en Pithiverais, l'objectif étant de promouvoir le territoire et diffuser les annonces des postes vacants.
- ❖ Action « Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé » (axe 1 fiche 2)
 - Accompagnement de la future MSP de Chevilly : échanges avec le Dr Lefèvre, représentant du projet médical, sur des questions diverses : obligations architecturales, aides à l'installation..., échanges avec la mairie, pour l'accompagnement des demandes de subventions.
 - Une réunion avec les professionnels de santé aura lieu le jeudi 10 janvier prochain pour mettre à jour le projet de santé.
- ❖ Action Forum accès aux droits (axe 3 fiche 9)

Chloé explique qu'en partenariat avec la DRDJSCS (E.Scalbert), la programmation d'un « Forum d'accès aux droits » aura lieu à Meung sur Loire au printemps 2019. Cette même action a été réalisée préalablement à St Jean de Bray, Sully sur Loire, Pithiviers..., les objectifs étant de permettre l'ouverture de droits et la connaissance des services à la population (santé, justice, social...), et de favoriser les échanges entre les acteurs du territoire.

Chloé reprend qu'une première réunion de préparation est prévue avec Nadine Madre et Olivier Vernay de la CCTVL à la fin de cette année. En effet, le soutien de la CCTVL et de la commune accueillante pour la logistique, la communication, s'avère nécessaire. La Maison du Département de Meung sur Loire et le CCAS seront informés.

❖ LILO SANTE (FRAPS) (axe 3 fiche 9)

Chloé indique que pour être informé de l'actualité en santé du département du Loiret, la lettre d'information électronique, « Lilo Santé », est publiée tous les mois et que la newsletter du mois de décembre est téléchargeable sur <https://t1a6ebb9b.emailsys2a.net/mailling/31/1626559/0/564c574eca/index.html>

Celle-ci s'adresse aux professionnels et aux habitants du Loiret. Elle alerte sur les événements santé, les campagnes de prévention, la publication de nouvelles brochures, rendez-vous santé, etc. Dans cet objectif, les communes sont invitées à transmettre régulièrement toutes les actions « santé-sociales » qu'elles souhaitent porter à connaissance du grand public ou des professionnels de santé. Voici également le lien de la page d'inscription sur le site de la FRAPS : <http://www.frapscentre.org/lilosante/>

Vous pouvez retrouver l'intégralité du Contrat Local de Santé sur le site du PETR Pays Loire Beauce : <http://www.paysloirebeauce.fr>



un outil au service du territoire de santé

L'actu santé du Loiret
chaque mois
dans votre boîte mail

Conférences, manifestation, ateliers santé, actions
des contrats locaux de santé, dépistages, res-
sources pédagogiques...

Abonnez-vous sur
www.frapscentre.org/
lilosante



Monsieur le Président ajoute que la téléconsultation médicale progresse. En effet, six services de télémédecine sont actuellement en fonction dans le centre du Montargois. Ce dispositif fonctionne grâce à des infirmières formées à la pratique qui accueillent le patient, manipulent les instruments, sous le contrôle du médecin, de l'autre côté de la webcam. Il pourrait être une partie de la solution à la pénurie de généralistes comme le prévoit le président de l'association de télémédecine, Jean-Pierre Door.

Enfin, Monsieur Bertrand HAUCHECORNE complimente Chloé pour le travail déjà effectué, avec la participation des élus et des Conseils de santé. Il incite les élus à se rapprocher de Chloé pour la poursuite des actions sur 2019.

8. Questions diverses.

Monsieur le Président rappelle que la signature officielle du COT ENR a eu lieu le 5 décembre dernier en présence notamment du Président de l'ADEME France et de François BONNEAU.

D'autre part, il informe qu'une réponse à l'appel à projet du Conseil Départemental sur l'Innovation Territoriale a été réalisée.

Aucune autre question n'étant abordée, l'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation. La séance est levée à 19h00.